

tre premiers membres du comité directeur. M. Piétri était resté en rapports fréquents avec quelques-uns de ses principaux confidentiels et collaborateurs politiques à la préfecture de police qu'ils avaient quittée après le 4 septembre. Je n'en citerai que deux : M. Lagrange, dont la commission connaît le rôle dans le fonctionnement de la police impériale, et M. Mouton, personnage de notoriété moderne, mais mêlé, comme chef du cabinet de M. Piétri, à bien des choses de police. Ces messieurs se sont employés à retrouver et à réunir les anciens agents éloignés de l'administration, à raison de leur rôle sous le régime impérial.

« La police du château, ceux qu'on nommait « les Corsas » leur ont fourni de nombreuses recrues. Ils ont peu à peu composé un personnel d'agents qui fait des rapports, se livre à des surveillances, contrôle et contre-carre la police officielle, et fait entre temps le plus de propagande possible sous toutes ses formes. Il y a à la véritable service organisé, qui aboutit au cabinet de M. Rouher, par l'intermédiaire de M. Piétri. »

M. Jules Amigues a adressé, le 28 février, à M. Savary, rapporteur de la commission d'enquête sur l'élection de la Nièvre, une lettre qui est publiée par l'Ordre et dans laquelle le publiciste dément de la manière la plus formelle différentes opinions émises à son sujet dans le rapport lu récemment à l'Assemblée nationale, en l'absence de l'Assemblée nationale, et l'assertion d'après laquelle il aurait été mêlé aux événements de la Commune.

Le bruit qui a couru hier de troubles à Béziers est démenti.

D'après le Siècle l'Assemblée n'aurait pas à statuer sur les conclusions du rapport Savary par ce que le premier acte du nouveau ministère serait d'accorder à la commission d'enquête la communication des pièces que M. Tailhand a refusées.

La section de géologie de l'institut de France a élu, dans sa séance d'hier, l'Empereur du Brésil membre correspondant étranger, en remplacement de l'amiral russe Vrangél, décédé. Trois candidats étaient en présence; l'Empereur don Pedro, le général de Saly et M. de Shables, navigateur anglais. Une dépêche télégraphique expédiée séance tenante a fait connaître à l'Empereur du Brésil son admission.

Le peintre Fauvel, qu'un affaiblissement de la vue avait forcé d'abandonner son art, vient d'être atteint d'une paralysie générale.

On annonce que la nomination comme chevaliers de la Légion d'honneur de deux artistes connus, un musicien, M. Bizot et un dessinateur, M. Bertall, paraîtront incessamment à l'Officiel.

Le transport à vapeur le Jura, commandé par M. Crespin, capitaine de frégate, est parti lundi à 2 heures de l'après-midi, faisant route pour la Nouvelle-Calédonie. Ce bâtiment emporte pour le service de la Trésorerie, à Nouméa, 600,000 fr. en espèces et 2,400,000 fr. en traites. Les passagers sont au nombre de 439, dont 415 rationsnaires, sous-officiers et soldats, (artillerie de marine et infanterie); marins, femmes de déportés et agents subalternes.

M. le préfet de police de Paris vient d'adresser à MM. les commissaires de police de son ressort une circulaire par laquelle il porte son attention sur les abus auxquels donne lieu le jeu de la « poule » dans un grand nombre de brasseries, cafés et autres établissements du même genre où existent des billards publics.

« Les différentes règles de ces jeux, dit la circulaire du préfet, présentent des combinaisons où le hasard a la plus grande part, et certains individus qui s'entendent entre eux et parfois avec le garçon de la salle de billard, savent, au moyen de diverses pratiques frauduleuses, s'assurer les chances les plus favorables, au détriment des joueurs de bonne foi qui ont l'imprudence de s'aventurer dans ces parties. »

« Il est défendu formellement de laisser jouer certaines poules ou tous autres jeux de même nature, offrant plus de chances au hasard qu'à l'adresse des joueurs, et la poule à deux billes est la seule considérée comme jeu d'adresse. Il est interdit aussi de laisser s'engager des paris sur les parties ou sur le tirage des numéros à la poule ordinaire. »

« Je n'hésiterais pas à retirer aux maîtres de billards les permissions dont ils feraient mauvais usage, ni même à prononcer, en vertu du décret du 29 décembre 1851, la fermeture des brasseries, cafés ou cabarets où se continueraient le scandale de jeux aussi contraires au bon ordre qu'à la morale publique. »

Déposition de M. Léon Renault

M. LÉON RENAULT, continuant :

« Vous m'avez enfin prié de vous dire si j'avais quelques motifs de rattacher à ce comité quelconques, au cas où son existence et son intervention dans le département de la Nièvre seraient démontrées, la création du document produit à la tribune de l'Assemblée nationale par M. Girard, document qui a été le point de départ de tant de discussions et la cause première de l'enquête dont vous êtes chargé. »

Je crois que c'est bien là le plan qui

m'a été tracé par M. le président au nom de la commission. (Assentiment.)

Eh bien! messieurs, à cette question qui domine toutes les autres, existe-t-il, à Paris, un comité placé à la tête du parti bonapartiste, c'est-à-dire un comité qui soit un lien entre Chislehurst et les partisans de l'empire en France, qui se tiennent au courant de ce qui se fait en France dans l'intérêt du parti bonapartiste, qui donne l'impulsion à sa propagande, et qui la dirige de haut? Je réponds: Oui, ce comité existe, et son fonctionnement est de notoriété publique. Il est certain, en effet, que, depuis longtemps, en dehors de la réunion parlementaire tout à fait distincte qu'appelle « le groupe de l'Appel au peuple », il y a un comité impérialiste dont les séances se tiennent, 4, rue de l'Élysée, au domicile de M. Rouher, avec une certaine périodicité, généralement le mardi et le vendredi de chaque semaine.

À quelle époque le comité a-t-il été institué? — Il a commencé à fonctionner vers la fin de 1871. À la suite de l'invasion et de la Commune, les partisans du régime impérial s'étaient résignés au silence; ils avaient été comme écrasés sous le poids des malheurs publics dont l'Assemblée nationale avait déclaré Napoléon III seul responsable, et on croyait généralement que le parti bonapartiste n'oserait plus de longtemps prétendre au pouvoir et à la direction des affaires dans notre patrie.

Il n'en était rien. Dès les derniers mois de l'année 1871, la propagande bonapartiste se manifestait sur plusieurs points du territoire. Ce réveil du parti de l'empire fut l'un des premiers faits qui me frappèrent lorsque je fus chargé, au mois de novembre 1871, des fonctions de préfet de police. Je ne tardai pas à être informé que chez M. Rouher se réunissait d'une façon assez habituelle, pour délibérer sur des affaires se rattachant à la situation générale de leur parti, M. Piétri, le dernier préfet de police de l'empire; M. Conti, le secrétaire particulier de l'empereur, l'ancien chef de son cabinet, et M. Henri Chevreau, ministre de l'intérieur au moment de la chute du régime impérial. Je me crois en droit d'affirmer que MM. Piétri, Conti et Chevreau, ces premiers membres du comité, avaient été désignés directement par l'empereur N. de M. Rouher.

L'empereur était à ce moment très préoccupé des violentes attaques dirigées, dans une foule de journaux et de brochures, contre lui, contre les membres de sa famille et contre les derniers actes de son règne. Sa pensée, en prescrivant la formation du comité que présidait M. Rouher, était non-seulement de créer une agence de correspondances suivies entre la France et Chislehurst, mais encore de faire ouvrir, sous la direction d'hommes dévoués à sa cause, une campagne de presse et de publicité destinée à contrebalancer ou à effacer l'impression que l'esprit public avait reçue et conservée des circonstances qui avaient accompagné la chute du régime impérial.

Les commencements de ce comité ont été humbles comme la situation du parti bonapartiste et ses espérances à cette époque; mais son rôle grandit à mesure que semblaient diminuer les chances de voir se constituer en France un gouvernement définitif.

Dès la fin de 1872, l'empereur avait adjoint à MM. Piétri, Conti et Chevreau, M. le duc de Padoue, M. Gavini, M. Levert, M. Eschassériaux, M. le général Fleury, M. de Casabianca et M. le prince Joachim Murat.

Le comité n'en resta pas moins purement et simplement consultatif, la volonté de Napoléon III demeurant absolument prédominante pour la conduite du parti bonapartiste en France.

Ce ne fut qu'après sa mort, au commencement de 1873, que le comité devint réellement directeur.

M. Rouher y fit entrer alors M. Pinard, M. Grandperret, M. Haentjens, M. de Cambacérès, M. de Forcade la Roquette et M. le général de Palikao.

Les noms que je viens de vous indiquer montrent l'importance que le comité avait prise peu à peu et font sentir le rôle que devait jouer dans le pays cette réunion de toutes les principales notabilités du parti bonapartiste, dans l'ordre militaire, judiciaire ou administratif.

Pour être tout à fait exact, je dois ajouter que le général Fleury et le général de Palikao ne paraissent pas avoir été très assidus aux séances de ce comité, sans doute à cause de leur situation dans l'armée.

Cette considération a certainement déterminé le général de Palikao; les raisons de l'irrégularité du général Fleury, à des réunions présidées par M. Rouher, peuvent bien avoir été d'une autre nature.

Telle est, messieurs, la composition du comité placé à la tête du parti bonapartiste, et telle est l'histoire de sa constitution.

Ce comité dut choisir un secrétaire chargé de garder ses archives, de notifier celles de ses décisions qui intéressaient les correspondants du comité à Paris et dans les différentes parties du territoire, et de rédiger ses procès-verbaux, afin qu'il n'y eût pas d'erreurs possibles au cas où des contestations s'élevaient à l'occasion des résolutions prises en commun.

M. Giraudeau, autrefois chef du service de la presse au ministère de l'intérieur, fut, je crois, le premier secrétaire du comité. Il fut remplacé par M. Mansard, déjà syndic de la presse du parti, qui s'appela alors « presse conservatrice » (car le mot bonapartiste n'a servi que beaucoup plus tard à désigner l'ensemble des journaux qui soutenaient la politique du comité directeur.)

M. Mansard fut donc à la fois syndic de la presse conservatrice et secrétaire du comité présidé par M. Rouher. Cette double situation parut au comité très utile à maintenir. Il y trouvait et avait avantage que les manifestations extérieures de son existence pouvaient se confondre, pour des yeux peu attentifs avec le fonctionnement d'un grand syndicat de presse, et que ses archives étaient comme noyées dans la masse des papiers et des documents qui encombraient le siège d'une agence de cette nature.

M. Mansard n'était pas, du reste, la seule personne qui, sans faire partie du Comité, l'aidât dans son œuvre. Il était même le plus modeste, le plus effacé de ses auxiliaires. Le comité, en effet, pour mener à bien son œuvre, dont l'importance augmentait tous les jours, pour se faire un avis sur beaucoup de questions intéressant la politique générale, pour préparer ses décisions multiples, avait besoin d'être entouré de collaborateurs chargés de former le dossier des affaires.

Aussi M. Rouher en vint-il à constituer un groupe d'anciens conseillers d'Etat ou d'anciens préfets qui étaient à la disposition du comité-directeur, lui fournissaient des renseignements, lui fournissaient des rapports et assistaient parfois à ses séances, suivant la nature de ses délibérations.

Les principaux parmi ces conseillers d'Etat au petit pied étaient : M. Besson, M. Cottin, autrefois chef du cabinet de M. Rouher, et M. Léon Chevreau, ancien préfet de l'Oise.

Enfin, dominant cette organisation, il y a eu, dès l'origine, l'action de M. Rouher. En effet, lorsqu'on veut se rendre un compte bien exact du fonctionnement du parti bonapartiste en France, il ne faut pas oublier que la personnalité de M. Rouher y joue un rôle presque souverain et que le comité, consultatif d'abord, directeur ensuite, n'a jamais été que l'instrument subordonné de M. Rouher, représentant l'empereur ou le prince impérial. Le cabinet de M. Rouher est devenu très vite le point de concentration de toutes les informations qui pouvaient avoir un intérêt pour le parti bonapartiste. C'est de là qu'ont successivement été envoyés tous les mots d'ordre qui, à certains moments et sur divers points, ont donné au parti cette unité qu'on a pu constater dans quelques-uns de ses mouvements d'ensemble, notamment à l'époque de la manifestation organisée le 16 mars 1874, pour saluer la majorité impériale du fils de l'empereur Napoléon.

Le cabinet de M. Rouher est dirigé par M. Théophile Gauthier et M. Picard. J'ai entendu dire, mais sans en être certain, que M. Gimet, ancien préfet de l'Ardèche et du Puy-de-Dôme, y jouait un rôle considérable.

Voilà ma réponse à la première série de questions qui m'a été adressée : Y a-t-il à Paris un comité directeur du parti bonapartiste? Qui compose ce comité? À quelle époque s'est-il formé? Quels sont auprès de lui, placés sous sa main, les collaborateurs qu'il emploie?

Maintenant, ce comité, que fait-il? À l'origine, comme je vous l'ai dit, l'œuvre du comité a consisté surtout dans la publication et la distribution d'une foule de brochures consacrées à célébrer les bienfaits de l'empire et à le défendre contre de trop justes accusations.

Pour réussir dans sa tâche, le comité rechercha les personnes par l'intermédiaire desquelles on pouvait plus facilement répandre ces écrits. Il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il y avait en France beaucoup plus de bonapartistes cachés qu'il ne l'avait imaginé, et surtout qu'on ne le croyait généralement.

(A Suivre)

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix

Paris, 2 mars 1875.

On s'était trop hâté hier d'annoncer l'arrivée de M. Buffet; il avait seulement écrit pour faire connaître son désir de maintenir sa candidature à la présidence de l'Assemblée et dire qu'il ne serait de retour que ce matin.

Devant le désir exprimé par celui qu'on reconnaît aujourd'hui comme le principal artisan de l'œuvre constitutionnelle du 25 février, la nouvelle majorité parlementaire n'a plus hésité, et elle a procédé dès hier au renouvellement du bureau. Les gauches, appliquant la méthode dont la République française a fait ressortir l'efficacité, se sont bornées à porter à la vice-présidence M. Ricard, dit l'Aigle de Vicort, en remplacement de M. Benoist d'AZY. Les gauches sont modestes pour commencer.

On pourrait être surpris que M. Buffet désigné par le maréchal pour former le nouveau ministère, ait maintenu sa candidature à la présidence de l'Assemblée. La raison en est bien simple : M. Buffet, avant d'entrer au pouvoir, a voulu recevoir une sorte de consécration parlementaire, afin qu'il fût démontré qu'il avait la confiance des deux autorités politiques qui constituent le gouvernement, l'exécutif et le législatif. Puis, si M. Buffet ne réussit pas à constituer le cabinet dans des conditions qui le satisfassent complètement, il restera président de l'Assemblée.

C'est aujourd'hui vraisemblablement que tout sera terminé. Je dois vous dire pourtant que même cette après-midi on conserve encore des doutes sur l'acceptation par M. Buffet de la mission dont

veut le charger le maréchal. La difficulté de gouverner avec des éléments aussi opposés que ceux qui contiennent la nouvelle majorité est en effet de nature à décourager des hommes même plus optimistes que M. Buffet. Attendons par conséquent vingt-quatre heures.

Cette difficulté de gouverner va être un œuil terrible devant nos nouveaux gouvernants.

La majorité du 24 mai était composée de monarchistes incapables de s'entendre pour fonder la monarchie; aussitôt elle égreña peu à peu faute de soutenir les ministres qui devaient la représenter. C'est l'essai contraire qui va commencer: une nouvelle majorité composée de gens qui veulent organiser la république vient de se former. À l'heure actuelle, elle n'a pas un chef et ses éléments sont aussi discordants que ceux de l'ancienne majorité conservatrice: ils ne sauront pas plus s'entendre pour fonder la république que n'ont fait les autres pour rétablir la monarchie, et elle est vouée à un travail de dissolution lent, mais inévitable.

Les radicaux, il faut bien le reconnaître, ont une attitude fort habile: ils se font volontairement; ils ne réclament pas pour leurs chefs les emplois et les honneurs et se retranchent derrière les questions de principes; ils veulent absolument rassurer les conservateurs. Aujourd'hui, malgré le vote du 25 février, ils savent bien qu'ils sont en minorité dans l'Assemblée et que jamais la chambre actuelle ne fera leur vraie république. Ils ne peuvent compter que sur la prochaine assemblée, et ils agissent en vue des futures élections. Si, grâce à la propagande républicaine qu'ils vont faire sous le couvert de la loi, ils parviennent à former une assemblée nouvelle dans laquelle, comme tout porte à le croire, la majorité serait composée de républicains, alors ils n'auront plus de ménagements à garder; le moment psychologique sera venu, et nous verrons à l'œuvre les hommes qui auront jeté leur masque de modération.

Hier ont été affichés sur tous les murs de Paris les lois votées le 25 février. En tête il y a ces mots: République Française, mais sous la formule: liberté, égalité, fraternité.

Nous avons pu constater l'indifférence de la population en face de ces affiches: on les regarde, mais on ne les lit pas, car on en connaît d'avance le contenu. Ceux qui les lisent ont en général l'air de gens qui ne comprennent pas.

Le Moniteur dit qu'il a été parlé d'une question qui devait être adressée au ministre de la justice au sujet des injures de journaux bonapartistes à l'adresse de M. Savary; il ajoute que M. Savary a demandé que la question ne fût pas posée. C'est une dénonciation indirecte. Le Moniteur ne s'est pas élevé contre les grossières injures de la presse radicale contre le rapport de M. Perrot, concernant les exploits des garibaldiens.

On annonce que l'Assemblée prendra ses vacances aussitôt après le vote de la loi militaire, c'est-à-dire vers le 15 mars. Cinq heures. — On m'écrit de Versailles que M. Buffet a reçu ce matin, dans son appartement de la rue de St-Petersbourg, la visite du duc Decazes et de plusieurs députés, entre autres M. Léon Say. Il est parti à 9 h. 25 et n'est arrivé à la présidence qu'à 10 h. 1/2. Avant de se rendre auprès du maréchal de MacMahon, il a eu une conférence avec M. de Broglie et a reçu un certain nombre de membres du centre gauche qui lui ont porté l'assurance de leur concours non complètement désintéressé.

Vers deux heures, M. Buffet s'est rendu chez le maréchal, et l'on ignore encore le résultat de leur entretien. D'après ce qu'aurait déclaré M. Buffet, le maréchal, en lui confiant le soin de former un ministère, lui aurait laissé son absolue liberté d'action pour choisir ses collaborateurs.

On s'attend à la formation d'un ministère composé de députés appartenant aux deux centres.

On assure que M. Casimir Périer refuse toute candidature à la présidence de l'Assemblée.

M. Buffet aurait offert le portefeuille de l'intérieur à M. Léon Say, qui préférerait celui des finances.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 2 Mars 1875.

M. MARTEL, vice-président.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal est adopté sans débat.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

M. Blin de Bourdon est élu secrétaire par 303 voix contre 264 accordées à M. Scheuer-Kestner.

L'Assemblée reprend la discussion du projet de loi portant réglementation des crédits supplémentaires ouverts par des décrets pendant la prorogation et ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.

M. Bertauld déclare au nom de la commission du budget qu'il n'y a pas lieu de réviser les pensions civiles liquidées depuis le 4 septembre en dehors des conditions d'âge et de durée fixées par les lois.

La discussion est ensuite ajournée sur la demande de M. Raudot.

L'Assemblée décide qu'elle passera à la troisième délibération sur le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu avec la Belgique, et sur le projet de loi relatif à la reconstitution des actes de l'état-civil de Paris.

La 2e délibération sur le projet de loi tendant à modifier le Code de justice militaire est renvoyée à demain.

L'Assemblée passe à la 2e délibération sur la proposition de M. de Lamberterie, relative à la mise en adjudication des bureaux de tabac.

M. Mathieu-Bodet, ministre des finances, et M. Benoist d'AZY combattent la mise en adjudication.

M. de Lamberterie objecte que le système qu'il propose procurerait au trésor un bénéfice de 9 à 10 millions.

M. E. Picard se prononce à son tour contre la proposition de M. de Lamberterie.

M. Langlois appuie le projet au nom de la commission.

L'article 1er du projet de loi est rejeté par 338 voix contre 286, et M. de Lamberterie déclare retirer le projet en conséquence de ce vote.

M. Tailhand, ministre de la justice, demande que le rapport de M. Savary soit mis à l'ordre du jour de demain.

M. Savary déclare que la commission est aux ordres de l'Assemblée, mais qu'elle avait cru convenable d'attendre la formation du nouveau ministère.

M. Hervé de Saizy se plaint de l'extension démesurée du rapport.

M. Cornulier-Lucinière déclare que la commission n'a pas autorisé la publication et la distribution des photographies.

L'Assemblée, consultée, renvoie la discussion du rapport Savary après la constitution du nouveau ministère.

La séance est levée à 5 h. 45.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

On a commencé les travaux de nivellement du nouveau chemin de grande communication qui doit relier Tourcoing à Wattrelos et à Leers. Le point de départ de Tourcoing est à l'extrémité de la rue du Tilleul, dit le Sapin Vert, et à peu près en ligne droite sur Wattrelos.

La portion de Wattrelos à Leers est entièrement pavée, elle aboutit ensuite à la grande route de Courtrai à Tourcoing.

Quand donc finira-t-on notre nouvelle route de Roubaix à Leers par le Sarte? On sait que cette route est en grande partie ouverte sur le territoire de Leers.

Il est question, paraît-il, de démolir l'église de Wattrelos, devenue beaucoup trop petite par l'accroissement de la population de ce village, qui compte aujourd'hui environ 15 mille habitants!

La tour actuelle serait conservée, mais le chœur, maintenant tourné vers l'Est, serait placé vers le Nord. La place serait ainsi agrandie de l'emplacement qu'occupe l'église actuelle.

M. Wallon, député du Nord, auteur d'une Vie de Jeanne d'Arc, d'une Histoire de Saint-Louis et de la Constitution du 25 février 1875, est encore en vigueur à l'heure où nous écrivons, pose sa candidature au fauteuil laissé vacant à l'Académie française, par M. Guizot.

M. Wallon est un écrivain de talent et un savant très-distingué. Nous lui souhaitons de prendre place parmi nos Immortels.

Voici le nombre exact des électeurs du Sénat qui composent le collège électoral du département du Nord : députés 28; conseillers généraux, 61; conseillers d'arrondissement, 72; nombre de conseils municipaux, 661; total, 822.

La préfecture du Nord vient de faire afficher le texte des lois constitutionnelles sur le Sénat et sur les pouvoirs publics.

L'affiche ne porte pas la mention : République française.

Le bruit courait samedi au ministère de la guerre, dit l'Avenir militaire, mais nous ne nous en faisons l'écho qu'en l'accompagnant des plus expresses réserves, — que les mesures pour le renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe de 1870 allaient être bientôt prises. On parlait du 10 au 20 avril prochain, comme étant les dates qui seraient probablement assignées pour le départ de ce contingent.

Libérable le 10 août prochain, la classe 1870 passerait ainsi dans la réserve de l'armée active quatre mois à peu près avant l'époque prescrite par la loi.

Il y a à quelque temps, on avait espéré que la loi sur les cadres pourrait être votée assez tôt pour que la réorganisation de nos troupes d'infanterie pût s'opérer avec les cadres de sous-officiers exercés, que le départ de la classe 1870 enlèverait en si grand nombre à l'armée.

Le retard qu'a mis l'Assemblée à discuter en troisième délibération le projet de loi sur les cadres et les effectifs, a dû forcément faire renoncer à ce projet.

Comme conséquence du renvoi anticipé de la classe de 1870 en avril, la formation de l'infanterie à quatre bataillons ne s'opérera que plus tard, mais toujours avant les grandes manœuvres

d'automne. Un décret du président de la République prescrira de ramener de six à quatre toutes les compagnies des bataillons d'infanterie, non pas successivement, mais simultanément, ainsi que M. le ministre de la guerre l'a annoncé du reste à l'Assemblée nationale au mois de janvier dernier.

Notre collaborateur, Henry, nous remet son compte-rendu du Concert donné lundi par la Grande-Harmonie. Nous le publions dans notre numéro de demain.

Dimanche a eu lieu l'installation des membres nommés à la suite des élections du 26 décembre dernier, pour le renouvellement partiel de la Chambre de commerce, à Dunkerque.

Dans cette séance, la Chambre a procédé à l'élection de son bureau et elle a choisi M. Trystram, pour son président, M. Bourdon, pour son vice-président, et M. Alfred Petyt, pour son trésorier.

On sait que la société formée pour la traversée de la Manche au moyen d'un pont ne prétend pas se laisser reléguer à l'écart par l'association formée pour la construction d'un tunnel sous-marin. Le comité de direction de la société du Grand Pont de la Manche, vient de décider la construction et l'établissement d'une arche de 1000 mètres de long destinée à démontrer la facilité d'exécution de M. Boutel, l'ingénieur constructeur de Bourges, dont le plan paraît avoir reçu déjà de nombreuses adhésions des personnalités les plus compétentes. Ce modèle du Grand-Pont destiné à relier la France et l'Angleterre par 4 voies ferrées, 2 voies pour les voitures et 2 voies pour les piétons, serait édifié, dit-on, au Bois de Boulogne ou au Champ-de-Mars, à 100 mètres au-dessus du sol. Le comité fait observer que les travaux d'essai du tunnel ne demandent que huit ans et au moins 25 millions, tandis que ceux du pont seraient terminés, à ce qu'il assure, dans quelques mois et ne coûteraient que 600,000 francs.

Nous lisons dans le Libéral de Cambrai :

« Il vient de se produire dans notre localité un singulier cas de suicide : un vieillard de 69 ans est mort, vendredi dernier, après avoir obstinément refusé toute nourriture pendant plus de dix jours. »

« Jouissant d'une certaine aisance, il habitait seul une petite maison de la rue St-Vaast et vivait fort isolé. Quelques voisins, surpris de ne pas l'avoir vu depuis plus de 8 jours voulurent en connaître la cause. On sonna et on frappa inutilement à sa porte, personne ne répondit, signe de vie à l'intérieur de la maison. On escalada une muraille et, en pénétrant dans la chambre à coucher, on trouva Lasselin, c'est le nom de ce malheureux, étendu dans son lit, la face livide et contractée, mais n'ayant pas encore perdu connaissance. Il déclara que décidé à mourir il n'avait pris aucun aliment depuis plus de 8 jours et qu'il attendait sa fin en persistant à refuser toute nourriture. »

« Les supplications du prêtre, du médecin, de sa famille ne purent vaincre son obstination. Il consentit seulement à se rincer la bouche avec quelques gouttes d'eau froide. »

« Deux jours après il expira. Il est rare de rencontrer pareille énergie; même chez un homme en pleine force, raison de plus pour admettre, ce qui se présente quelquefois chez les vieillards, que la détermination prise par Lasselin était le fait d'un dérangement de ses facultés intellectuelles. »

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 25 février. — Alphonse Waele, rue de la Guinguette. — Zoé Dutricq, rue Sébastopol. — Océane Duchateau, rue des Fossés. — François Dhacens, rue de Lannoy. — César Landrieu, rue Blanchemaille. — Maria Gonze, rue de la Basse-Masure. — Marie Delbecq, rue Ste-Thérèse. — Léon Bauwens, rue de la Balance. — Juliette Schack, rue de l'Hospice. — Gabrielle Schack, rue de l'Hospice. — Louis Hameau, rue de Wasquehal. — Jules Kohler, rue du Moulin-de-Roubaix. Du 1er mars. — Alfred Willefert, rue du Nouveau-Monde. — Juliette Deroo, rue Philippe-le-Bon. — Virginie Lannoy, au Pile. — Henri Dumez, rue de l'Espérance. — Pierre Verclroyne, rue des Fondeurs. — Augustin Sturbiaux, rue Ste-Thérèse. — Marie Leclercq, rue du Galon-d'Éau. — Charlotte Verhelle, rue de Mouvaux. — Charles Verhelle, rue de Mouvaux. — Julia François, rue des Fabricants. — Nathalie Vandepitte, rue du Luxembourg. — Albert Trilleux, rue de Blanchemaille. — Marguerite Devoye, rue du Fontenoy. — Jules Richard, rue de l'Avocat. — Louis Delcroix, rue de la Basse-Masure. Du 2. — François Dewilde, rue des Longues-Haies. — Jules Dierick, rue Min. — Joseph Descamps, rue du Chemin de Fer. — Jules Dyedreck, rue Decroix. — Augustin Decroix, rue de l'Espérance. — Achille Vanspeybroeck, rue de la Paix. — Jeanne Lesage, rue de l'Ommelet. — Mathilda Meillas, rue St-Jean.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 28 février. — Adolphe Malfait, 21 ans, coupeur de paille, et Ursule Solvin, 18 ans, sans profession. — Zéphirin Montion, 32 ans, employé au chemin de fer, et Rosalie Decarne, 16 ans, sans profession. — Albert Meyers, 20 ans, fleur, et Rosine Delmotte, 22 ans, peignouse. — Louis Laplume, 48 ans, teinturier, et Adeline Seynave, 40 ans, ménagère. — Jean-Baptiste Dassoille, 28 ans, cocher, et Marie Lihouck, 19 ans, couturière.

MARIAGES du 1er mars. — François Berdelle, 23 ans, employé de commerce, et Marie Lorrain, 27 ans, sans profession. — Adolphe Dupriez, 25 ans, garçon brasseur, et Odile Gouy, 22 ans, tailleur. — Fortuné Lobel, 27 ans, ferblantier, et Hendrika Stuurman, 24 ans, journalière.